



Commune de TAIARAPU-EST

N°26/2023/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	19/05/2023
Date d'affichage	19/05/2023
Date de séance	25/05/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le-vingt-cinq du mois de mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	27	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	02	LENOIR Patricia, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Absents	04	TERAITETIA Annabella, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Votants	29	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	29	DUFOUR Robert, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
<p><b>Délibération N°26/2023/CTE</b></p> <p><i>Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau comme suite au décès de l'un de ses membres.</i></p> <p><i>Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets comme suite au décès de l'un de ses membres.</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		METUA Pierrot, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale		X				
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X				
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X				
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAI AHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X		Antoine GANIVET	X	
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X				

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION  
N°26/2023/CTE**

**OBJET** : Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau comme suite au décès de l'un de ses membres

Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets comme suite au décès de l'un de ses membres

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, par approbation de la délibération municipale n°13/2022/CTE, le conseil-municipal approuvait la modification de la liste des 7 membres du **conseil d'exploitation de la régie de l'eau**.

Le 16 juillet 2020, par approbation de la délibération municipale n°06/2020/CTE le conseil-municipal approuvait la liste des 7 membres du **conseil d'exploitation de la régie des déchets**.

Compte tenu du décès de Monsieur Hugo GARBUTT, le 29 avril 2023 à Paris et de la vacance des sièges au sein des conseils d'exploitations susvisés, il convient de désigner ses remplaçants.

A l'article n°7 - *Composition* des « Statuts de la régie de l'eau de la commune de Taiarapu-Est dotée de la seule autonomie financière », il est mentionné : « En cas de démission ou de décès d'un membre, le conseil-municipal pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant du collège auquel il appartient, pour la durée résiduelle du mandat ».

Les sièges de membres-élus devenant vacants, Monsieur le Maire soumet la désignation des élus remplaçants aux élus Conseil-municipal.

Pour rappel, les fonctions de membre du conseil d'exploitation ne donnent pas droit à une indemnité.

7 Membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau	7 Membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets.
<b>ELUS :</b> JAMET Anthony GARBUTT Hugo à remplacer HAMBLIN Ueva Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU RICHMOND Stanly GANIVET Antoine <b>ADMINISTRE : VIVISH Vaitini</b>	<b>ELUS :</b> GARBUTT Hugo à remplacer JAMET Anthony TERAITETIA Annabella DUFOUR Robert CHUNG-SAO Willy ATANI Hérold <b>ADMINISTRE : MANA Faarahia</b>

Tel est l'objet de la délibération.



DELIBERATION N° 26/2023/CTE du 25/05/2023

**Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau comme suite au décès de l'un de ses membres**

**Approuvant la modification de la liste des membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets comme suite au décès de l'un de ses membres**

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIRAPU EST –  
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du Maire de la Commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
  - Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
  - Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007, puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
  - Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
  - Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1<sup>er</sup> mars 2008 ;
  - Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 à L2221-12, L2221-14, R2221-1 à R2221-15, R2221-17 à R2221-64, R2221-66 à R2221-74 et Article R2221-76 à R2221-94 ;
  - Vu la délibération n° 03/2011/CTE du 11 février 2011 portant choix du mode de gestion du service de l'eau ;
  - Vu la délibération n° 29/2014/CTE du 21/05/2014 approuvant l'avenant n°01/2014 modifiant les statuts de la régie de l'eau dotée de la seule autonomie financière ;
  - Vu la délibération n°02/2020/CTE du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat ;
  - Vu la délibération n°06/2020 du 16 juillet 2020 désignant les membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets ;
  - Vu les statuts de la régie des déchets ;
  - Vu la délibération n°13/2022 du 01 juin 2022 désignant les membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau ;
  - Vu les statuts de la régie de l'eau ;
  - Vu la délibération municipale n°22/2023/CTE du 11 mai 2023 ;
- Considérant que selon les statuts desdites régies, le conseil-municipal pourvoit au remplacement d'un représentant décédé en nommant un autre représentant ;
- Oui l'exposé du Maire ;

**Après avoir délibéré en sa séance du 25/05/2023**

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les listes des membres des conseils d'exploitations des régies de l'eau et des déchets dotées de la seule autonomie financière sont modifiées comme suit :

<b>7 Membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau</b>	<b>7 Membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets</b>
<b>ELUS :</b> JAMET Anthony PERRY Tarona HAMBLIN Ueva	<b>ELUS :</b> JAMET Anthony Bruno LUCAS TERAITETIA Annabella

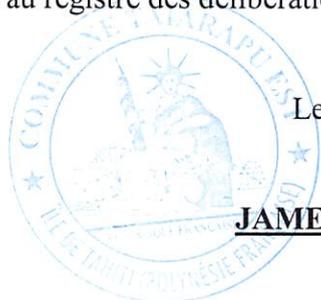
Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU RICHMOND Stanly GANIVET Antoine  <b>ADMINISTRE :</b> VIVISH Vaitini	DUFOUR Robert CHUNG-SAO Willy ATANI Hérold  <b>ADMINISTRE :</b> MANA Faarahia
--	--

Les délibérations antérieures, désignant les élus aux fonctions de membres desdits conseils-d' exploitations sont abrogées et remplacées par la présente.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessibles à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour copie conforme au registre des délibérations.


 Le Maire,  
**JAMET Anthony**

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le.....01.11.2023.